

**COMMUNE DE  
COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22 juin 2020**

-----

**Date de la convocation :**  
16 juin 2020

**Nombre de conseillers :**  
- en exercice : 9  
- présents : 8  
- votants : 8

L'an deux mil vingt, le 22 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

**Etaient présents :** Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, M. POCHE

**Etai(en)t excusé(e)(s) :**Mme PLANCHENault

**Secrétaire de séance :** Mme CHOPIN

**D2020-18 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2020 des impôts directs locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, **DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION**, à savoir :

- Taux de Taxe Foncière (bâti)..... 36.77 %
- Taux de Taxe foncière (non bâti) ..... 47.31 %

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 23 juin 2020.  
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20200622-D2020-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020